



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Maçon en voirie et réseaux divers

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	1/54

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	19
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	49
Glossaire du REAC	51

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	3/54

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel Maçon VRD (arrêté du 20 septembre 2018, JO modificatif du 29 septembre 2018), était constitué de trois activités types. La présente version comporte le même nombre d'activités quelque peu remaniées pour répondre à une logique de filière métiers avec le titre professionnel Canalisateur. Elle permet une harmonisation des blocs de compétences (activités types) et des compétences associées, afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'évolution de l'emploi de Maçon VRD a été analysée à l'aide de sources documentaires, des résultats des enquêtes menées en 2022 auprès des entreprises, l'analyse des offres d'emploi, l'étude des fiches de poste, des entretiens avec des professionnels du secteur des travaux publics (salariés d'entreprises et leurs responsables, commission compétences et RH route de France, branches professionnelles FNTF/CNATP). Ceci permet d'affirmer que le cœur du métier de Maçon VRD s'exerce exclusivement sur le terrain et est centré principalement sur l'activité de maçonnerie en infrastructures urbaines et rurales, principalement pour des clients publics (syndicats, collectivités, etc.). Les obligations réglementaires IPR et habilitations électriques sont indispensables à la tenue de l'emploi. Aussi, un réajustement des trois blocs de compétences et une nouvelle ventilation des compétences sont proposés comme suit :

- Un premier bloc de compétences qui correspond à une activité connexe au métier de Maçon VRD « Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie ». Il répond aux tâches réalisées lors du démarrage d'un chantier de VRD ou d'une tâche spécifique. Il comprend les opérations en lien avec la prévention santé et sécurité au travail (balisage, signalisation temporaire, etc.), le guidage d'engins (servitude, terrassement, réglage, manutention), l'entretien du petit matériel, le réglage manuel et le compactage de matériaux (hors enrobé). Ce bloc intègre les exigences réglementaires relatives au travail à proximité des réseaux (IPR et habilitation électrique).
- Un deuxième bloc de compétences qui est le cœur du métier du Maçon VRD « Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie ». Il comprend, la construction de petits ouvrages maçonnés, la pose de bordures, caniveaux, pavés et la réalisation de dallages.
- Le troisième bloc de compétences « Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte. » permet de couvrir les besoins des entreprises en matière de qualification des ouvriers d'exécution employés sur les chantiers de construction ou d'aménagement des voiries incluant la partie « génie civil » des réseaux câblés et la collecte des eaux de surfaces.

Le Maçon VRD doit également adopter une posture qui répond aux aptitudes professionnelles suivantes :

- Le sens du travail en équipe et l'autonomie sur son périmètre d'intervention ;
- Méthodologie et anticipation.

Enfin, ces modifications permettent une harmonisation des trois blocs de compétences dans leurs contenus à un premier niveau d'employabilité entre les titres professionnels Maçon VRD et Canalisateur, dans une logique de filière métiers sur :

- La description des compétences et leur processus de mise en œuvre ;
- Les contextes professionnels de mise en œuvre et les critères de performance visés dans l'emploi ;
- Les savoir-faire techniques, organisationnels, relationnels, savoirs ;
- Les obligations réglementaires ;
- Les compétences transversales.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	5/54

Liste des activités

Ancien TP : Maçon en voirie et réseaux divers

Activités :

- Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface
- Poser des bordures et des caniveaux
- Construire les réseaux enterrés de faible profondeur

Nouveau TP : Maçon en voirie et réseaux divers

Activités :

- Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie
- Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie
- Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	6/54

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie	1	Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural
		2	Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
		3	Suivre les terrassements et le réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées
		4	Régler manuellement des couches structurantes d'une partie de voirie
		5	Compacter des couches structurantes d'une partie de voirie ou le remblai d'une tranchée de faible profondeur
2	Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie	6	Construire des petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural
		7	Poser des pavés et des dalles manufacturées
		8	Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural
		9	Mettre en œuvre des produits manufacturés de type bordures, caniveaux
3	Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte	10	Poser les gaines, les fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible
		11	Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort
		12	Poser un collecteur d'eaux pluviales et réaliser les branchements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	8/54

FICHE EMPLOI TYPE

Maçon en voirie et réseaux divers

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le Maçon en voirie et réseaux divers (Maçon VRD) réalise des ouvrages dans le cadre de projets de création ou d'un aménagement urbain et rural de type :

- viabilisation de lotissement ;
- réfection d'infrastructures comprenant la démolition et reconstruction de voiries, parkings, piétonniers, etc. ;
- embellissement des espaces publics ;
- construction de la partie génie civil des réseaux de distribution courants forts (électricité et éclairage public) ;
- construction de la partie génie civil des réseaux de distribution des courants faibles (réseaux de télécommunication, fibre optique, signalisation urbaine, etc.) ;
- la réalisation des collecteurs et branchements permettant l'évacuation des eaux pluviales (grille, avaloir, etc.).

L'ensemble de ces opérations est assimilable à des missions de services publics, afin de garantir à l'ensemble de la population, des infrastructures de qualité. D'un point de vue environnemental et économique, elles permettent ainsi d'améliorer le cadre vie de tous les usagers.

A partir de plans ou schémas et des directives orales du responsable de chantier, il intervient pour effectuer la mise en place de la signalisation de chantier et de dispositifs de sécurité. Il procède à la mise en place des repères d'implantations secondaires. À la suite de quoi, il assiste les engins lors de la démolition de chaussée et du terrassement, puis réalise les finitions manuellement.

Pour la pose des réseaux, chambres ou regards, il guide les engins de terrassement lors de l'ouverture des tranchées et met en place les dispositifs de protection (blindage et/ou boisage). Ensuite, il tire les gaines et fourreaux permettant la mise en place des câbles réseaux secs courants forts et courants faibles enterrés. Il pose le collecteur principal d'eaux pluviales, met en place les regards de visite, scelle les fontes de voirie et effectue les branchements (avaloirs, grilles, etc.). Il construit des petits ouvrages d'embellissement urbain, tels que des bacs à fleurs, des murets, etc. Il réalise des ouvrages coulés en place plus spécifiques, tels que des massifs pour candélabres, des plots de fondations de panneaux de signalisation verticale ou de structure permettant d'installer des stations de vélos, etc. Il pose les bordures, les caniveaux et les pavés en pierres naturelles ou en béton. Il réalise les dallages de voirie en béton suivant la finition demandée (taloché, balayé, désactivé, etc.). Il veille constamment à la propreté de son environnement de travail et nettoie et entretient son matériel.

L'activité se mène en équipe, sur des chantiers souvent en milieu urbain ou sur des zones encore vierges lors de la viabilisation de parcelles (création de lotissements, plateformes industrielles). Les travaux confiés sont réalisés à partir des consignes données par le responsable de chantier. La nature et l'importance des travaux, les plannings des chantiers et les conditions météorologiques conduisent parfois à des adaptations d'horaires. Le Maçon VRD est soumis aux conditions climatiques (froid, pluie, vent, chaleur). La prise de poste et le retour de fin de journée se font généralement au centre de travaux ou au dépôt de l'entreprise. Les chantiers éloignés induisent des déplacements dont la fréquence et la durée dépendent de l'activité et de la spécialisation de l'entreprise. Certains matériaux sont utilisés avec précautions (colles, solvants, ciments, etc.). Le Maçon VRD exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits.

Le Maçon VRD en tant qu'acteur clé sur les chantiers de travaux publics joue un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement et la réduction énergétique. Sous les directives de l'encadrement, il contribue à optimiser les pratiques de construction, la réduction des déchets, adopte des pratiques plus durables avec pour effets des impacts positifs sur l'environnement et l'économie, améliorant ainsi la qualité de vie de tous les usagers. En effet, ses activités sont assimilables à des missions de service public qui visent à garantir des infrastructures de qualité pour l'ensemble de la population.

Très tôt, il est sensibilisé et informé des meilleures pratiques à adopter en matière de construction durable, de préservation de l'environnement et de sécurité au travail. Cela inclut l'utilisation responsable des ressources, telles que les matériaux recyclés ou à faible empreinte carbone, la gestion responsable des ressources naturelles, par la mise en place de techniques de construction respectueuses de

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	9/54

l'environnement qui limitent les perturbations des écosystèmes locaux lors de la réalisation de ses travaux. Il contribue à son niveau à protéger l'environnement sur les chantiers de travaux publics sur lesquels il évolue, notamment en sensibilisant ses collègues, avec qui il peut partager son expertise et encourager l'adoption de bonnes pratiques environnementales. Son engagement et son implication sont cruciaux pour réduire l'impact négatif de ses travaux.

Le Maçon VRD connaît les risques professionnels (bruit, coupures, chutes, etc.), les identifie dans ses situations de travail et met en œuvre les mesures de protection collective et individuelle visant à supprimer, limiter ou éviter l'exposition au danger. Il sait identifier les risques potentiels tels que la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autres documents) ou la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité collective et individuelle (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Lors d'interventions rentrant dans le champ de travaux dits d'urgence (réparations de réseaux d'eaux pluviales, affaissement routier, etc.), tels que définis dans les textes relatifs à la réforme anti-endommagement des réseaux, le Maçon VRD doit être titulaire d'une Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), niveau opérateur, délivrée par son employeur conformément aux dispositions de l'article R.554-31 du Code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié. Par ailleurs dans certaines situations professionnelles, une autorisation de conduite d'engins autoportés ainsi qu'une habilitation électrique délivrée par le responsable de l'entreprise peuvent être nécessaires.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de travaux publics des domaines de la route ou des réseaux enterrés ;
- les entreprises de bâtiment et de travaux publics (terrassement, construction et rénovation de voiries, aménagements urbains, assainissement, réseaux de télécommunications) ;
- les services de voirie des collectivités locales.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- compagnon voiries et réseaux divers, compagnon routier, maçon voiries et réseaux divers ;
- ouvrier en voiries, ouvrier voiries et réseaux divers, ouvrier routier ;
- paveur, paveur-bordureur, poseur de bordures et caniveaux, poseur de voies ferrées, régaleur sur voiries ;
- agent d'exploitation des routes, agent d'entretien de la voirie et des réseaux divers, agent d'exploitation de la voirie et des réseaux divers, agent de maintenance de la voirie et des réseaux divers.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention à proximité des réseaux :

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter ce professionnel sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Intervention à proximité de réseaux électriques sous tension :

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage : il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	10/54

et de les habiliter. Cette réglementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension.

Conduite d'engins :

Lorsque le professionnel effectue les tâches habituellement confiées au suiveur d'un engin de chantier, celles-ci devront être réalisées conformément à la législation en vigueur. Dans le cas de l'utilisation d'un engin, le professionnel devra être en possession d'une autorisation de conduite délivrée sur la base de la recommandation CACES® R482. Dans le cadre de la réalisation des activités définies dans le périmètre du titre professionnel Maçon VRD, cette recommandation ne s'applique pas pour l'emploi visé.

Intervention en milieu confiné :

Le certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés, « CATEC® » de la recommandation R 447 et R.472, répond à une obligation des employeurs lors de l'élaboration d'un permis de pénétrer pour toute opération nécessitant une intervention humaine en milieu confiné. L'article L4121-1 du Code du travail stipule que « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Dans le cadre de la réalisation de travaux de pose de réseaux, cette recommandation ne s'applique pas pour les activités visées par ce titre professionnel Maçon VRD.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Se référer au tableau de correspondances TP en annexe 2 du référentiel d'évaluation.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie
Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural
Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
Suivre les terrassements et le réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées
Régler manuellement des couches structurantes d'une partie de voirie
Compacter des couches structurantes d'une partie de voirie ou le remblai d'une tranchée de faible profondeur
2. Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie
Construire des petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural
Poser des pavés et des dalles manufacturées
Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural
Mettre en œuvre des produits manufacturés de type bordures, caniveaux
3. Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte
Poser les gaines, les fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible
Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort
Poser un collecteur d'eaux pluviales et réaliser les branchements

Compétences transversales de l'emploi

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	11/54

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention collective FNTF

Convention collective nationale (IDCC 1702) des ouvriers (Tome II) des travaux publics du 15 décembre 1992 complété par l'avenant n 1 de 1993, l'avenant 2 de 2002 et l'avenant n°3 de 2012.

Classification dans l'emploi à un NIVEAU 2, POSITION 1 (N2P1), de la Convention Collective Nationale des ouvriers de travaux publics. (Titre XII, Article 12.1 et 12.2).

Fonction publique

Les fiches de poste de la fonction publique d'adjoint technique territorial (Catégorie C, filière technique) :

- Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux.

Code(s) NSF :

231s--Production mines et carrières, ouvrages de voirie et réseaux de transport, relevés topographiques

341--Aménagement du territoire, urbanisme (niv100)

Fiche(s) Rome de rattachement

F1702 Construction de routes et voies

I1202 Entretien et surveillance du tracé routier

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	12/54

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sur les chantiers d'un aménagement urbain ou rural, tout au long de la journée de travail, le Maçon VRD effectue différentes tâches qui peuvent varier en fonction de la taille et de la nature des travaux à réaliser.

A partir des directives du responsable de chantier, le professionnel participe à la sécurisation des espaces de travail. Pour cela, il met en place les éléments de signalisation et de protection collective. Il veille à leur opérationnalité pendant toute la durée du chantier. Généralement, les approvisionnements en matériaux s'effectuent à l'avancement du chantier ; le Maçon VRD peut se voir confier la réception des différentes livraisons à stocker sur les aires prévues à cet effet. Il a également la charge de l'entretien de premier niveau des petits matériels thermiques qu'il peut être amené à utiliser au cours du chantier. Afin de prévenir tous risques lors de manutentions mécanisées, il vérifie avant chaque utilisation les appareils de levages et alerte son responsable de chantier des équipements non conformes. Au côté du responsable de chantier, il participe au traçage des réseaux existants et aux implantations des zones de sciages, des parties de voiries à démolir et des espaces à terrasser. Pour des opérations de démolitions ou de décroûtage de chaussée, le Maçon VRD découpe les couches superficielles de chaussée au moyen d'une scie à sol et dépose les éléments de voiries présents sur le tracé tels que les bordures, les caniveaux, les pavages et les tampons fonte au moyen d'un brise béton. Durant les démolitions de chaussées et les terrassements mécaniques, il guide le conducteur d'engins par gestes conventionnels, il effectue les contrôles altimétriques et dimensionnels des espaces terrassés. Avant de procéder au compactage, il effectue manuellement les réglages fins des fonds de formes, des fouilles ou des différentes couches composant la structure de chaussée, notamment sur les parties exiguës inaccessibles aux engins de réglages, telles que des trottoirs ou tranchées encombrées par exemple.

Cette activité en extérieur est soumise aux conditions climatiques et génère des nuisances dans un environnement de coactivités contraignant en termes de sécurité et d'organisation.

Le Maçon VRD opère suivant les instructions du responsable de chantier auquel il fait part de ses besoins en matériels et matériaux. Il utilise en sécurité les outils spécifiques (scie à sol, marteau pneumatique, etc.), et des appareils de topographie et de mesure simple (niveau, équerre optique, équerre de raccordement, décamètre).

Il connaît les risques professionnels (bruit, coupures, chutes, poussière, etc.), les identifie dans ses situations de travail et met en œuvre les mesures de protection collective et individuelle visant à limiter ou éviter l'exposition au danger. Il sait identifier les risques potentiels tels que la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autres documents), ou la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité collective et individuelle, et s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention. Il respecte l'environnement et applique la réglementation sur le développement durable, tout particulièrement dans la gestion des déchets de chantiers et dans l'utilisation des matériaux et produits. Lors d'interventions rentrant dans le champ de travaux dits d'urgence (réparation de fuite, affaissement routier, etc.), tels que définis dans les textes relatifs à la réforme anti-endommagement des réseaux, le Maçon VRD doit être titulaire d'une Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur, délivrée par son employeur, et d'une habilitation électrique.

L'ensemble de ces opérations au démarrage du chantier conditionne une exécution optimale dans le respect des règles de préventions, santé et sécurité au travail.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter le Maçon VRD sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	13/54

toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Conduite d'engins :

Lorsque le Maçon VRD effectuera les tâches habituellement confiées au suiveur d'un engin de chantier, celles-ci devront être réalisées conformément à la législation en vigueur (recommandation CACES® R482).

Intervention à proximité des réseaux :

Article R 554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Intervention à proximité de réseaux électriques sous tension :

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage : il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés et de les habilitier. Cette réglementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural

Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux

Suivre les terrassements et le réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées

Régler manuellement des couches structurantes d'une partie de voirie

Compacter des couches structurantes d'une partie de voirie ou le remblai d'une tranchée de faible profondeur

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	14/54

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de la création ou de l'entretien de voiries, le Maçon VRD pose des bordures et des caniveaux pour délimiter les différentes aires de circulation.

Le Maçon VRD s'informe auprès du responsable de chantier des éléments de signalisation et de protection collective à mettre en place puis les installe. Il veille à leur opérationnalité pendant toute la durée du chantier.

A partir des consignes (plans, profils, croquis, schémas), il participe à l'implantation et au traçage des alignements de bordures et caniveaux à poser, en respectant le positionnement altimétrique et planimétrique, la nature et les dimensions précisées dans les plans d'exécution.

Il met en place les éléments complémentaires (fiches, cordeaux, protections). Il guide le conducteur d'engins par gestes conventionnels lors des opérations de terrassement et contrôle la profondeur du fond de fouille tout en effectuant le réglage de celui-ci. Il exécute des fouilles manuelles et s'assure de leur conformité (positionnement, dimensions, profondeur). Il met en place le béton prêt à l'emploi, il le règle afin de poser les bordures et les caniveaux. Occasionnellement, il fabrique le béton manuellement ou à l'aide d'une bétonnière. Il réalise les joints des éléments posés. Il vérifie visuellement l'aspect des travaux après finition et procède à un autocontrôle géométrique.

Cette activité en extérieur est soumise aux conditions climatiques et génère des nuisances dans un environnement de co-activités contraignant en termes de sécurité et d'organisation.

Le Maçon VRD opère suivant les instructions du responsable de chantier auquel il fait part de ses besoins en matériels et matériaux. Il utilise en sécurité les outils spécifiques (tronçonneuse thermique, pince à bordures, etc.), et des appareils de topographie et de mesure simple (niveau, équerre optique, équerre de raccordement, décamètre).

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes, etc.), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il sait identifier les risques potentiels tels que la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autres documents), ou la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention. Il respecte l'environnement et applique la réglementation sur le développement durable, tout particulièrement dans la gestion des déchets de chantiers et dans l'utilisation des matériaux et produits.

Lors d'interventions rentrant dans le champ de travaux dits d'urgence (réparation de fuite, affaissement routier, etc.), tels que définis dans les textes relatifs à la réforme anti endommagement des réseaux, Maçon VRD doit être titulaire d'une Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur, délivrée par son employeur conformément aux dispositions de l'article R.554-31 du Code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter le Maçon VRD sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	15/54

Intervention à proximité des réseaux :

Article R 554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Construire des petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural
Poser des pavés et des dalles manufacturées
Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural
Mettre en œuvre des produits manufacturés de type bordures, caniveaux

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	16/54

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le Maçon VRD pose des chambres de tirage, des fourreaux et des gaines pour le passage des câbles de télécommunication, de distribution d'électricité et d'éclairage public. Il réalise la pose des réseaux d'eaux pluviales, les branchements de particuliers, les raccordements de grilles et avaloirs qui collectent les eaux de ruissellement.

Le Maçon VRD s'informe auprès du responsable de chantier des éléments de signalisation et de protection collective à mettre en place puis les installe. Il veille à leur opérationnalité pendant toute la durée du chantier.

A partir des consignes (plans, profils, croquis, schémas), il participe à l'implantation et au traçage des ouvrages à construire en respectant le positionnement altimétrique et planimétrique, la nature et les dimensions précisées dans les plans d'exécution. Il met en place les éléments complémentaires (fiches, cordeaux, protections). Le cas échéant, il découpe la chaussée existante afin de limiter et de soigner la finition des réfections ultérieures. Il guide le conducteur de l'engin par gestes conventionnels lors des opérations de terrassement, il contrôle la profondeur du fond de fouille et en effectue le réglage. Il exécute des fouilles manuelles et s'assure de leur conformité (positionnement, dimensions, profondeur).

Il guide par gestes conventionnels le conducteur de l'engin de levage, élingue les pièces à manutentionner et les met en place. Il contrôle leur positionnement et réalise le calage. Il pose les gaines ou les fourreaux en respectant le mode d'assemblage (emboîtement, collage). Il s'assure du positionnement correct des éléments à recouvrir ainsi que la présence des peignes. Il dirige, par gestes conventionnels, les manœuvres de déversement, de réglage par couches successives des matériaux de remblai et en contrôle les épaisseurs. Il met en place le dispositif avertisseur. Il compacte les matériaux par couches à l'aide d'engins adaptés en respectant les consignes reçues. Il réalise les masques d'étanchéité à l'intérieur des chambres de tirage et scelle les fontes de voirie. Il vérifie visuellement l'aspect des travaux après finition et participe aux essais de conformité.

Cette activité en extérieur est soumise aux conditions climatiques et génère des nuisances dans un environnement de co-activités contraignant en termes de sécurité et d'organisation.

Le Maçon VRD opère suivant les instructions du responsable de chantier auquel il fait part de ses besoins en matériels et matériaux. Il utilise les outils spécifiques (compresseur, compacteurs, plaques vibrantes, etc.), et des appareils de topographie et de mesure simple (niveau, équerre optique, équerre de raccordement, décamètre). Il connaît les risques professionnels (bruit, coupures, chutes, etc.), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger. Il sait identifier les risques potentiels tels que la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autres documents), ou la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention. Il respecte l'environnement et applique la réglementation sur le développement durable, tout particulièrement dans la gestion des déchets de chantiers et dans l'utilisation des matériaux et produits.

Lors d'interventions rentrant dans le champ de travaux dits d'urgence (réparation de fuite, affaissement routier, etc.), tels que définis dans les textes relatifs à la réforme anti endommagement des réseaux, le Maçon VRD doit être titulaire d'une Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur, délivrée par son employeur conformément aux dispositions de l'article R.554-31 du Code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter le Maçon VRD sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	17/54

que ce dernier a été formé et évalué conformément l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R 554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Poser les gaines, les fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible
Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort
Poser un collecteur d'eaux pluviales et réaliser les branchements

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	18/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur les chantiers d'un aménagement urbain ou rural, tout au long de la journée de travail, le professionnel doit effectuer différentes opérations qui peuvent varier en fonction de la taille et de la nature des travaux. Au démarrage du chantier, il va prendre connaissance des tâches confiées, analyser les documents et consignes mis à sa disposition afin de les transposer sur le terrain. Par la suite, il va commencer par mettre en place les dispositifs de sécurité collective et individuelle (signalisation temporaire de chantier, balisage, barriérage, etc.) et en assurer la maintenance. Sur l'aire de stockage, il va réceptionner, trier, ranger les matériaux, préparer ceux nécessaires à son activité immédiate, informer le responsable de chantier des produits manquants. Il va contrôler et effectuer l'entretien de premier niveau des matériels thermiques, alerter le responsable de chantier en cas de panne constatée sur un matériel thermique ou une défaillance d'un équipement (une élingue tissu déchirée, date de contrôle périodique d'un accessoire de levage dépassée par exemple). Il va participer au côté du responsable de chantier, aux repérages et au piquetage des réseaux et ouvrages existants sur l'emprise du chantier. Pour des opérations de démolitions ou de décroûtage de chaussée, à partir de tracés, il est nécessaire de découper les couches superficielles de chaussée avec une scie à sol et de déposer les éléments de voiries présents sur le tracé tels que les bordures, les caniveaux, les pavages, les tampons fonte au moyen d'un brise béton. L'ensemble de ces opérations au démarrage du chantier conditionnent une exécution optimale dans le respect des règles de prévention, santé et sécurité au travail.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée sur chantier au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. En complément d'informations, des plans, des croquis et des procédures internes décrivant certaines tâches lui sont communiqués. Le professionnel évolue à l'extérieur en milieu rural ou urbain, et est soumis aux aléas climatiques. Les espaces de travail se trouvent à proximité de voies de circulation ouvertes, ce qui impose une signalisation d'information aux usagers et des moyens matériels de protection des salariés adaptés au contexte (vêtements de travail haute visibilité, chaussures de sécurité, gants, etc.). Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de type VRS (Véhicules, Restaurant, Sanitaire). Une aire de stockage est définie à proximité du chantier. Des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

L'identification des dangers de son poste de travail est effectuée.

Les mesures de sécurité collective et individuelle sont correctement mises en place et entretenues.

Les mesures de préservation de l'environnement (faune, flore, cours d'eau, tri des déchets, etc.), sont mises en œuvre et sont respectées.

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

La réglementation DT DICT est connue et appliquée.

Les procédures de contrôles et d'entretien de premier niveau des matériels sont connues et appliquées.

Les méthodes de découpe de couches superficielles de chaussées et de dépose d'éléments de voirie sont appliquées.

Les modalités pratiques permettant une signalisation visible, opérationnelle et durable sont connues.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	19/54

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques

Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux

Assurer l'entretien de premier niveau du petit matériel thermique ou pneumatique

Choisir des panneaux de signalisation en fonction du plan d'installation et des consignes données

Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels

Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues

Installer les dispositifs de signalisation d'approche et de position et les dispositifs de protection temporaire d'un chantier

Mettre en œuvre les équipements de protection collective et individuelle

Monter des blocs de ciment au mortier

Organiser le stockage pour le réemploi des matériaux

Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération

Reconnaître les émergences et les éléments constitutifs des différents réseaux enterrés et aériens

Tracer et découper en sécurité des revêtements routiers au moyen d'une scie à sol

Trier les déchets par catégorie pour leur réutilisation ou retrait (CET ou recyclage)

Utiliser ou mettre en place les équipements de protection collective et individuelle adaptés à l'opération à réaliser

Vérifier la conformité des appareils de levage pour la manutention des éléments (nature, classe de résistance, état de vétusté, date de péremption et/ou de vérification)

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer

Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche

Appliquer et respecter la méthode de travail définie

Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel

Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser

Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévu dans le déroulement des opérations

Résoudre un problème (mineur) en l'absence du responsable de chantier

S'assurer régulièrement du bon état des appareils de manutention et de levage et leur adaptation (limite d'utilisation, état d'usure, CMU)

Adopter une attitude bienveillante

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

Appliquer les consignes en matière de prévention

Identifier les interlocuteurs externes pouvant intervenir sur le chantier et leurs prérogatives

Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité

Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés

Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

Travailler en équipe

Connaissance de l'utilisation du petit matériel mécanique (compresseur, brise-béton, scie à sols, coupe-tube, etc.)

Connaissance de l'utilisation du matériel simple d'implantation (jalons, décamètre, etc.)

Connaissance des types de déchets et les consignes de tri pour leur élimination (CET ou recyclage)

Connaissance de la réglementation anti-endommagement des réseaux (DT/DICT) au niveau opérateur

Connaissance de la terminologie normée et usuelle des matériels de signalisation temporaire et de protection des chantiers

Connaissance de l'habilitation électrique BF/HF

Connaissance des représentations et des symboles conventionnels utilisés en infrastructure

Connaissance des principales catégories de handicap

Connaissance des procédures de maintenance de premier niveau des petits matériels (électroportatif, thermique)

Connaissance des règles de marquage-piquetage, des codes couleur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	20/54

Connaissance des règles de pose, d'entretien de dépose de la signalisation temporaire des chantiers
Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi
Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques
Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins
Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)
Connaissance de la recommandation CACES® R482 en lien avec les engins de terrassement et de servitudes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	21/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Avant la réalisation d'un ouvrage de voirie et de réseau, le professionnel réalise une implantation secondaire, à partir de l'implantation principale réalisée par le responsable de chantier ou le géomètre d'entreprise, des consignes, d'extraits de plans, de croquis ou schémas. A la suite de quoi, il va repérer la zone d'intervention, tracer au sol l'emplacement de l'ouvrage à réaliser, contrôler le positionnement par triangulation ou une autre méthode, planter les piquets ou les fiches d'aplomb en étant vigilant sur la présence de réseaux existants, reporter sur celles-ci le repère altimétrique au moyen d'une règle et d'un niveau à bulle ou d'une lunette de chantier, mettre en place les protections de fiches, tirer un cordeau entre deux fiches ou planter des pointes sur les piquets en vue d'utiliser des nivelettes par exemple. Le respect des indications du plan d'exécution permet à terme une fonctionnalité optimale de l'ouvrage qui est réalisé.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée sur chantier au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. En complément d'information, des plans, des croquis et des procédures internes décrivant certaines tâches lui sont communiqués. Les implantations constituent la base de départ des travaux, elles doivent être réalisées avec rigueur et contrôlées. Elles nécessitent de maîtriser l'utilisation du matériel courant d'implantation.

Le professionnel évolue à l'extérieur en milieu rural ou urbain, et est soumis aux aléas climatiques. Les espaces de travail se trouvent à proximité de voies de circulation ouvertes, ce qui impose une signalisation d'information aux usagers et des moyens matériels de protection des salariés adaptés au contexte (vêtements de travail haute visibilité, chaussures de sécurité, gants, etc.). Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de chantier (sanitaire, vestiaire, etc.), une ou plusieurs aires de stockage sont définies à proximité du chantier. Des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

L'identification des dangers de son poste de travail est effectuée.

Les mesures de sécurité collective et individuelle sont correctement mises en place et entretenues.

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

Les repères planimétriques et altimétriques mis en place sont conformes aux plans et consignes données.

Le matériel d'implantation choisi est adapté au contexte professionnel.

Le matériel d'implantation est utilisé dans le respect des règles professionnelles.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues

Planter des ouvrages simples (niveau de chantier, niveau à bulle, décamètre, par exemple)

Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer

Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	23/54

Appliquer et respecter la méthode de travail définie
Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel
Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
Appliquer les consignes en matière de prévention
Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité
Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés
Travailler en équipe

Connaissance de l'utilisation du matériel simple d'implantation (jalons, décamètre, etc.)
Connaissance des représentations et des symboles conventionnels utilisés en infrastructure
Connaissance des règles de marquage-piquetage, des codes couleur
Connaissance du fonctionnement d'un laser de canalisation ou équipement équivalent
Connaissance du fonctionnement d'un niveau ou d'un laser de chantier
Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi
Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques
Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	24/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Suivre les terrassements et le réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des marquages au sol, des implantations et des consignes, le professionnel va guider le conducteur de l'engin à partir des marquages au sol, des implantations et des consignes, guider le conducteur de l'engin par les gestes conventionnels pour le décroûtage, le terrassement et la mise en place de blindages pour sécuriser la tranchée. Durant ces opérations, il va révéler au conducteur de l'engin la présence de réseaux non signalés (dispositif avertisseur, changement de nature de sol, présence de matériaux de remblai, etc.), prendre les mesures appropriées. À l'approche de réseaux existants, il va les dégager manuellement et, si nécessaire, procéder à leur soutènement ou ripage. Simultanément ou après la mise en sécurisation de la tranchée, transmettre au conducteur de l'engin les indications de réglages du fond de tranchée (profondeur, largeur et pente), conformément aux instructions reçues. Conformément aux informations reçues pour effectuer le réglage des couches structurantes d'une voirie, il va caler et régler un laser ou dispositif équivalent, contrôler les altimétries et pentes, donner les indications de réglages au conducteur de l'engin « plus haut ou plus bas », maintenir visible à l'avancement les points de repère (fiches, piquets, cordeaux, têtes de bordures, etc.). À l'aide d'une pelle et d'un râteau, il va réaliser les finitions manuelles afin de rendre les surfaces uniformes exemptes de trous et de bosses avant compactage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée sur chantier au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. Le professionnel évolue à l'extérieur et est soumis aux aléas climatiques. Les espaces de travail sécurisés se trouvent à proximité de voies de circulation ouvertes, ce qui impose une vigilance accrue et des moyens matériels de protection des salariés adaptés au contexte (vêtements de travail haute visibilité, chaussures de sécurité, gants, etc.). Le travail en présence de l'engin de terrassement et de transport et/ou de servitude, ainsi que le bruit et la poussière rendent cette tâche délicate. Le respect des dimensions et des altimétries est essentiel, car il conditionne le reste des opérations de pose de canalisations ou de mise en œuvre de couches de finitions (enrobé, béton, pavage, etc.). La mise en place des protections collectives et des blindages pour les tranchées apporte les éléments indispensables au respect des conditions de sécurité. Des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

L'identification des dangers de son poste de travail est effectuée.
Les mesures de sécurité collective et individuelle sont correctement mises en place et entretenues.
Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.
Les précautions lors de l'intervention à proximité d'un réseau sont connues et appliquées (AIPR /BF-HF).
L'engin de terrassement et de levage est correctement guidé par gestes conventionnels.
Le fond de fouille est conforme aux exigences de pose (pente, absence de points saillants, planéité, compactage).
La couche structurante de chaussée est conforme aux exigences (de pente, de planéité, d'altimétrie).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	25/54

Choisir des appareils de levage adaptés en fonction de la charge à déplacer (Charge Maximum Utile : CMU)

Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels

Contrôler le fond de fouille (profil, pente, absence de points saillants)

Élinguer et assister le conducteur d'un engin de levage lors d'un déplacement d'un élément

Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues

Indiquer au conducteur de l'engin les tracés au sol matérialisant le marquage/piquetage des réseaux repérés

Maintenir l'intégrité des réseaux existants rencontrés lors des travaux (soutènement, ripage, etc.)

Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération

Régler, élinguer et mettre en place ou retirer un blindage en sécurité

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer

Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche

Appliquer et respecter la méthode de travail définie

Garder l'aire de manœuvre des engins dégagée

Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel

Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser

S'assurer régulièrement du bon état des appareils de manutention et de levage et leur adaptation (limite d'utilisation, état d'usure, CMU)

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

Appliquer les consignes en matière de prévention

Gérer ses émotions et démontrer une maîtrise de soi

Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité

Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés

Travailler en équipe

Connaissance de la classification du petit matériel de compactage

Connaissance des couleurs normalisées des grillages avertisseurs

Connaissance des différentes couches constitutives d'une chaussée et leurs fonctions

Connaissance des différents types de blindages et leurs domaines d'utilisation

Connaissance des principaux matériaux utilisables pour le remblaiement des tranchées

Connaissance des produits noirs et leurs domaines d'utilisation (enrobés et enduits superficiels)

Connaissance des règles de compactage des différents matériaux en fonction de leur domaine d'utilisation

Connaissance des règles d'élingage et d'accrochage en fonction des éléments à manœuvrer à l'aide d'engins de levage

Connaissance des représentations et des symboles conventionnels des types de réseaux et accessoires

Connaissance des risques liés aux travaux en tranchée

Connaissance des techniques de boisage simple pour sécuriser des tranchées

Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi

Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques

Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins

Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)

Connaissance de la recommandation CACES® R482 en lien avec les engins de terrassement et de servitudes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	26/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Régler manuellement des couches structurantes d'une partie de voirie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur les chantiers de voirie, certaines zones de travail (trottoirs, recoins, piétonnier, etc.) sont impossibles à régler de façon mécanisée (pelle hydraulique, niveleuse), aussi le professionnel doit avoir la capacité d'effectuer le réglage manuel de ces espaces à aménager. À partir, des implantations et des consignes fournies par le responsable de chantier, il va caler et régler un laser ou dispositif équivalent, estimer la quantité de matériaux à approvisionner sur la zone à traiter. Il va guider par gestes conventionnels le conducteur de l'engin pour déverser le matériau d'apport (0/20, stabilisé, grave naturelle, etc.). Au moyen d'une pelle, d'un râteau ou d'une raclette, il va répartir uniformément le matériau puis réaliser le réglage en tenant compte du foisonnement, compacter la couche pré-réglée, effectuer un contrôle en altimétrie et planéité du support obtenu après compactage, ajuster si nécessaire le réglage, finaliser l'opération par un ultime compactage afin de rendre les surfaces uniformes exemptes de trous et de bosses. Cette couche peut servir de support à des enrobés manuels ou être elle-même une couche de finition en stabilisé par exemple.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée sur chantier au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. Le professionnel évolue à l'extérieur et est soumis aux aléas climatiques. Les espaces de travail sécurisés se trouvent à proximité de voies de circulation ouvertes, ce qui impose une vigilance accrue et des moyens matériels de protection des salariés adaptés au contexte (vêtements de travail haute visibilité, chaussures de sécurité, gants, etc.). Le travail en présence de l'engin de transport et/ou de servitude, ainsi que le bruit et la poussière rendent cette tâche délicate. Le respect des dimensions, des altimétries sont essentielles, car il conditionne la mise en œuvre des couches de finitions (enrobé, béton, pavage, etc.) à venir. La mise en place des protections collectives apporte les éléments indispensables au respect des conditions de sécurité. Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de chantier (sanitaire, vestiaire, etc.), une ou plusieurs aires de stockage sont définies à proximité du chantier. Des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

Les matériels choisis sont adaptés à la situation professionnelle et utilisés dans le respect des règles professionnelles.

Les matériaux sont préréglés en tenant compte de la revanche de compactage.

Les altimétries sont respectées.

La planéité du support réglé est conforme aux exigences.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Estimer des quantités en lien avec l'ouvrage ou l'opération à réaliser (poids, volumes, surfaces, linéaires)

Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues

Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération

Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué

Régler manuellement l'enrobé à froid

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	27/54

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer

Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche

Appliquer et respecter la méthode de travail définie

Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel

Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser

Nettoyer et ranger le matériel en fin de journée

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

Appliquer les consignes en matière de prévention

Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité

Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés

Travailler en équipe

Connaissance de la classification du petit matériel de compactage

Connaissance des différentes couches constitutives d'une chaussée et leurs fonctions

Connaissance des produits noirs et leurs domaines d'utilisation (enrobés et enduits superficiels)

Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi

Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques

Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins

Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)

Connaissance de la recommandation CACES® R482 en lien avec les engins de terrassement et de servitudes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	28/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Compacter des couches structurantes d'une partie de voirie ou le remblai d'une tranchée de faible profondeur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le compactage des couches structurantes d'une partie de voirie ou de tranchée est mis en œuvre à l'avancement du chantier. Dans les deux situations professionnelles, les équipements mobilisés correspondent au petit matériel de compactage du type : plaque vibrante, pied de mouton, rouleau vibrant à guidage manuel, pilonneuse.

Le professionnel réalise le compactage sur des petites surfaces (trottoirs, recoins, piétonniers, etc.), ou lors du remblaiement de tranchée, à partir des consignes ou des prescriptions du plan de compactage fourni par le responsable de chantier.

- Pour les couches composant une structure de chaussée, à partir de l'arase de terrassement, la chaussée est généralement composée d'une succession de couches (couche de forme, couche de fondation, couche de base, couche de liaison et couche de finition) d'épaisseur variable. Le compactage intervient après le réglage de chaque couche en tenant compte du foisonnement. Pour cela le professionnel va prendre connaissance des consignes données, préparer le matériel de compactage, s'équiper des EPI, appliquer le plan de compactage, effectuer le nombre de passes nécessaires, à l'issue du compactage assister le responsable de chantier au contrôle de compacité (essais de plaque, par exemple), finaliser cet atelier par les opérations d'entretien de premier niveau du matériel avant d'être rangé.
- Pour le remblaiement de tranchée : après le calage des reins et l'enrobage de la conduite posée. Le compactage intervient à l'issue du réglage de chaque couche en tenant compte du foisonnement. Pour cela le professionnel va prendre connaissance des consignes données, préparer le matériel de compactage, s'équiper des EPI, appliquer la procédure définie en entreprise, effectuer le nombre de passes nécessaires, respecter la vitesse de progression du matériel conformément aux consignes reçues. Dans le cas d'une tranchée blindée ou boisée, l'ensemble de ces opérations s'effectue au fur et à mesure du retrait du blindage. À l'issue du compactage, il va assister le responsable de chantier au contrôle de compacité (essais Panda, par exemple.), finaliser cet atelier par les opérations d'entretien de premier niveau du matériel avant d'être rangé.

L'ensemble de ces opérations permet de garantir la durabilité des structures de chaussées et l'intégrité des réseaux posés, ainsi que d'empêcher tout tassement différentiel dans le temps des chaussées ou de terrains.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée sur chantier au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. Le professionnel évolue à l'extérieur et est soumis aux aléas climatiques. Les espaces de travail sécurisés se trouvent à proximité de voies de circulation ouvertes, ce qui impose une vigilance accrue et des moyens matériels de protection des salariés adaptés au contexte (vêtements de travail haute visibilité, chaussures de sécurité, gants, etc.). L'utilisation des matériels de compactage génère du bruit, des vibrations et de la poussière, ce qui impose de respecter scrupuleusement des règles de santé et sécurité définies par l'entreprise pour effectuer ces tâches. Le respect des procédures et des consignes est essentiel, car il conditionne le reste des opérations à venir : couches de finitions (enrobé, béton, pavage, etc.), ainsi que la durabilité de l'ouvrage construit. La mise en place des protections collectives apporte les éléments indispensables au respect des conditions de sécurité. Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de chantier (sanitaire, vestiaire, etc.), une ou plusieurs aires de stockage sont définies à proximité du chantier. Au regard des nuisances générées, il est important d'être vigilant à son entourage immédiat à savoir des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux dont certains peuvent être en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	29/54

Critères de performance

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

Les matériels choisis sont adaptés à la situation professionnelle et utilisés dans le respect des règles professionnelles.

Le compactage est réalisé conformément aux consignes données (nombre de passes, plan de compactage, vitesse, etc.).

Les altimétries sont respectées.

La planéité du support réglé est conforme aux exigences.

La compacité des matériaux après compactage est optimale.

L'entretien de premier niveau est réalisé conformément aux prescriptions du fabricant.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Choisir des appareils de levage adaptés en fonction de la charge à déplacer (Charge Maximum Utile : CMU)

Compacter les matériaux d'assise

Compacter les matériaux de remblais ou de couches de finition en respectant les consignes données (pilonneuse, plaque vibrante, rouleau vibrant, épaisseur, vitesse, nombre de passes, etc.)

Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues

Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération

Réaliser l'assise et l'enrobage de la canalisation lors de sa pose

Régler les matériaux de remblais en couches uniformes avant compactage

Régler, élinguer et mettre en place ou retirer un blindage en sécurité

Vérifier la conformité des appareils de levage pour la manutention des éléments (nature, classe de résistance, état de vétusté, date de péremption et/ou de vérification)

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer

Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche

Appliquer et respecter la méthode de travail définie

Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel

Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser

Nettoyer et ranger le matériel en fin de journée

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

Appliquer les consignes en matière de prévention

Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité

Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés

Travailler en équipe

Connaissance de la classification du petit matériel de compactage

Connaissance des différentes couches constitutives d'une chaussée et leurs fonctions

Connaissance des principaux matériaux utilisables pour le remblaiement des tranchées

Connaissance des procédures de maintenance de premier niveau des petits matériels (électroportatif, thermique)

Connaissance des règles de compactage des différents matériaux en fonction de leur domaine d'utilisation

Connaissance des règles de mise en œuvre du lit de pose, de la zone d'enrobage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	30/54

Connaissance des types d'essais permettant le contrôle de compactage
Connaissance de l'existence de normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.)
Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi
Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques
Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	31/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Construire des petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors d'un aménagement urbain ou rural, de petits ouvrages maçonnés peuvent être à réaliser, ils sont de plusieurs types avec des usages tels que : l'embellissement (bacs à fleurs, totems, fontaines, etc.), la sécurité et l'accessibilité (murettes de séparation public/privé, potelets ou barrières de séparation voies piétons/véhicules, rampes d'accès, etc.), des supports pour accueillir une structure (massif de candélabres ou des signalisations verticales, fondation pour abribus ou station vélo, etc.). Aussi leur processus de mise œuvre peut varier en fonction de la finalité de l'ouvrage à réaliser. Généralement à partir des terrassements effectués, des implantations en place, des consignes reçues et des indications portées sur les plans remis par le responsable de chantier, le professionnel doit préparer le matériel nécessaire, mettre en place des repères en altimétrie et planimétrie, finaliser manuellement les terrassements, approvisionner l'aire de travail, réaliser et mettre en place un coffrage bois ou utiliser des produits manufacturés, façonner et mettre en place des armatures, confectionner du béton ou du mortier, procéder au coulage en place (fondation, massif, etc.) ou à l'assemblage des différents éléments (blocs, briquettes), réaliser les finitions attendues (enduit, crépis, parement, couronnement), baliser l'ouvrage pour en interdire l'accès le temps du séchage. À l'issue de ces opérations, le professionnel procède au rangement et au nettoyage autour de l'ouvrage finalisé.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée sur chantier de VRD, au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. En complément d'information, des plans, des croquis et des procédures internes décrivant certaines tâches lui sont communiqués. Le professionnel évolue à l'extérieur et est soumis aux aléas climatiques. Les espaces de travail sécurisés se trouvent à proximité de voies de circulation ouvertes, ce qui impose une vigilance accrue et des moyens matériels de protection des salariés adaptés au contexte (vêtements de travail haute visibilité, chaussures de sécurité, gants, etc.). Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de chantier (sanitaire, vestiaire, etc.), une ou plusieurs aires de stockage sont définies à proximité du chantier. Des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

Le positionnement et les dimensions des ouvrages sont conformes aux indications portées sur les plans ou les schémas.

La fabrication des bétons et mortiers est conforme aux consignes reçues.

La mise en œuvre du coffrage et du béton est conforme aux exigences.

Les fondations coulées en place sont conformes.

L'assemblage de blocs creux ou équivalent est conforme aux exigences.

La fonctionnalité, les finitions et l'aspect esthétique des ouvrages répondent aux attendus.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Assurer les finitions d'un ouvrage béton (ragréage, scellements, joints, etc.)

Coffrer et décoffrer un petit ouvrage coulé en place

Confectionner et mettre en œuvre les bétons et mortiers

Confectionner et mettre en œuvre une armature simple ou positionner un treillis soudé

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	33/54

Estimer des quantités en lien avec l'ouvrage ou l'opération à réaliser (poids, volumes, surface, linéaire)
 Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numériques
 Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues
 Mettre en œuvre du béton
 Monter des blocs de ciment au mortier
 Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération
 Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué
 Réaliser un coffrage simple (fond de regard, socle, dalle de répartition, etc.)
 Sceller des éléments de regard
 Trier les déchets par catégorie pour leur réutilisation ou retrait (CET ou recyclage)

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer
 Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche
 Appliquer et respecter la méthode de travail définie
 Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel
 Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser
 Nettoyer et ranger le matériel en fin de journée
 Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
 Appliquer les consignes en matière de prévention
 Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité
 Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés
 Travailler en équipe

Connaissance de base du coffrage
 Connaissance de l'utilisation du petit matériel mécanique (compresseur, brise-béton, scie à sols, coupe-tube, etc.)
 Connaissance des types de déchets et les consignes de tri pour leur élimination (CET ou recyclage)
 Connaissance des dénominations, des techniques pour la fabrication et des dosages, des bétons, des mortiers et des résines de scellement en fonction de leur domaine d'utilisation
 Connaissance des principales catégories de handicap
 Connaissance du rôle et des règles de façonnage d'armatures simples pour un ouvrage en béton armé
 Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi
 Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques
 Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	34/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Poser des pavés et des dalles manufacturées

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors d'aménagement urbain, la couche de finition de certains ouvrages permettant la circulation de piétons, cyclistes ou de stationnement est réalisée au moyen de pavés ou dalles (manufacturés ou naturels). Ces finitions permettent l'embellissement des espaces de vie. Ils doivent permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap, tout en assurant un niveau de confort et de sécurité pour l'ensemble des usagers. Leur processus de mise en œuvre peut varier en fonction de la destination finale de l'ouvrage à réaliser. Généralement à partir de la couche de forme, des implantations en place, des consignes reçues, des indications portées sur les plans de calepinage et schémas remis par le responsable de chantier, le professionnel doit préparer le matériel nécessaire, mettre en place des repères en altimétrie et planimétrie, faire approvisionner mécaniquement l'aire de travail (palette de pavés ou dalles), régler manuellement la couche de liaison ou support (sable, gravette, grave ciment, mortier, etc.), disposer les pavés et dalles, effectuer les coupes, réaliser les joints, dans certains cas compacter l'ensemble pour obtenir une finition uniforme. À l'issue de ces opérations, si nécessaire, baliser l'ouvrage pour en interdire l'accès le temps du séchage, procéder au rangement et au nettoyage autour de l'ouvrage finalisé pour être réceptionné.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée sur chantier au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. Le professionnel évolue à l'extérieur et est soumis aux aléas climatiques. Les espaces de travail sécurisés se trouvent à proximité de voies de circulation ouvertes, ce qui impose une vigilance accrue et des moyens matériels de protection des salariés adaptés au contexte (vêtements de travail haute visibilité, chaussures de sécurité, gants, etc.). L'utilisation des matériels spécifiques (coupe-pavés, tronçonneuse, disquieuse, groupe électrogène, etc.) nécessite d'en maîtriser leur utilisation en sécurité et de savoir effectuer la maintenance de premier niveau de ceux-ci. Ces matériels peuvent également générer du bruit, des vibrations et de la poussière, ce qui impose de respecter scrupuleusement des règles de santé et sécurité définie par l'entreprise pour effectuer ces tâches. Le respect des procédures et consignes est essentiel, car il conditionne la durabilité de l'ouvrage construit. La mise en place des protections collectives apporte les éléments indispensables au respect des conditions de sécurité. Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de chantier (sanitaire, vestiaire, etc.). Au regard des nuisances générées, il est important d'être vigilant à son entourage immédiat à savoir des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux dont certains peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

L'identification des dangers de son poste de travail est effectuée.

Les mesures de sécurité collective et individuelle sont correctement mises en place et entretenues.

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

Les matériels choisis sont adaptés à la situation professionnelle et utilisés dans le respect des règles professionnelles.

Le lit de pose est correctement réalisé.

Les pavés et les dalles sont posés en respectant les cotes de planimétrie et d'altimétrie.

Les pavés et les dalles sont posés en respectant les exigences architecturales (calepinage, largeur des joints, qualité des coupes, planéité).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	35/54

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Assurer l'entretien de premier niveau du petit matériel thermique ou pneumatique

Assurer les finitions d'un ouvrage béton (ragréage, scellements, joints, etc.)

Confectionner et mettre en œuvre les bétons et mortiers

Confectionner et mettre en œuvre une armature simple ou positionner un treillis soudé

Découper au moyen d'une tronçonneuse thermique des bordures, des caniveaux, pavés et dalles

Estimer des quantités en lien avec l'ouvrage ou l'opération à réaliser (poids, volumes, surfaces, linéaires)

Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues

Mettre en œuvre du béton

Poser tous les types de pavés et de dalles

Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération

Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué

Trier les déchets par catégorie pour leur réutilisation ou retrait (CET ou recyclage)

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) et les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer

Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche

Appliquer et respecter la méthode de travail définie

Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel

Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser

Nettoyer et ranger le matériel en fin de journée

Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

Appliquer les consignes en matière de prévention

Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité

Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés

Travailler en équipe

Connaissance de l'utilisation du petit matériel mécanique (compresseur, brise-béton, scie à sols, coupe-tube, etc.)

Connaissance des types de déchets et les consignes de tri pour leur élimination (CET ou recyclage)

Connaissance des dénominations, des techniques pour la fabrication et des dosages, des bétons, des mortiers et des résines de scellement en fonction de leur domaine d'utilisation

Connaissance des types de pavés et dalles

Connaissance de l'existence de normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.)

Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi

Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques

Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	36/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors d'un aménagement urbain ou rural, la couche de finition de certains ouvrages permettant la circulation des piétons, cyclistes ou à l'usage de stationnement est réalisée au moyen de dallages béton qui peuvent avoir des aspects de finitions multiples (taloché, balayé, désactivé, matricé, etc.). Ces finitions permettent l'embellissement des espaces de vie. Ils doivent permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap, tout en assurant un niveau de confort et de sécurité pour l'ensemble des usagers. A partir de la couche de forme, des implantations en place, des consignes reçues, des indications portées sur les plans remis par le responsable de chantier, le professionnel doit préparer le matériel nécessaire, mettre en place des repères en altimétrie et planimétrie, disposer un film polyane, poser les joints de dilatation (règle PVC ou éléments préalablement maçonnés), mettre en place les treillis soudés (dans le cas de béton non fibré), couler le béton généralement de type « prêt à l'emploi », réaliser la finition des surfaces (taloché, balayé, désactivé, matricé). À l'issue de ces opérations, si nécessaire, baliser l'ouvrage pour en interdire l'accès le temps du séchage, procéder au rangement et au nettoyage autour de l'ouvrage finalisé pour être réceptionné.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée sur chantier au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. Le professionnel évolue à l'extérieur et est soumis aux aléas climatiques. Les espaces de travail sécurisés se trouvent à proximité de voies de circulation ouvertes, ce qui impose une vigilance accrue et des moyens matériels de protection des salariés adaptés au contexte (vêtements de travail haute visibilité, chaussures de sécurité, gants, etc.). Il peut être amené à guider un camion-toupie lors de l'approvisionnement du Béton Prêt à l'Emploi (BPE). Le respect des procédures et consignes est essentiel, car il conditionne la durabilité de l'ouvrage construit. La mise en place des protections collectives apporte les éléments indispensables au respect des conditions de sécurité. Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de chantier (sanitaire, vestiaire, etc.). Des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

Les altimétries sont respectées.

La planéité du support réglé est conforme aux exigences.

Le film polyane, les joints de dilatation et le treillis soudé sont correctement positionnés.

Les caractéristiques dimensionnelles (niveau, hauteur, épaisseur) du béton sont conformes aux recommandations.

Les dosages et la mise en œuvre du béton (vibration) sont conformes aux exigences.

L'aspect visuel est satisfaisant (planéité, état de surface).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Confectionner et mettre en œuvre les bétons et mortiers

Découper au moyen d'une tronçonneuse thermique des bordures, des caniveaux, pavés et dalles

Estimer des quantités en lien avec l'ouvrage ou l'opération à réaliser (poids, volumes, surfaces, linéaires)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	37/54

Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique
 Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues
 Mettre en œuvre du béton
 Mettre en œuvre un produit de cure du béton
 Poser des règles-joints
 Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération
 Réaliser la finition d'un dallage : talochage, balayage
 Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué
 Réaliser un joint par sciage
 Trier les déchets par catégorie pour leur réutilisation ou retrait (CET ou recyclage)
 Utiliser une aiguille vibrante pour le serrage du béton

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer
 Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche
 Appliquer et respecter la méthode de travail définie
 Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel
 Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser
 Nettoyer et ranger le matériel en fin de journée
 Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
 Appliquer les consignes en matière de prévention
 Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité
 Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés
 Travailler en équipe

Connaissance de l'utilisation du petit matériel mécanique (compresseur, brise-béton, scie à sols, coupe-tube, etc.)
 Connaissance des types de déchets et les consignes de tri pour leur élimination (CET ou recyclage)
 Connaissance des caractéristiques, des règles de construction des joints de dallage en infrastructures (retrait Norme NF P 11-213, dilatation Norme NF EN 14188-1 ou 2 ou 3, isolement)
 Connaissance des dénominations, des techniques pour la fabrication et des dosages, des bétons, des mortiers et des résines de scellement en fonction de leur domaine d'utilisation
 Connaissance de l'existence de normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.)
 Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi
 Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques
 Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	38/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Mettre en œuvre des produits manufacturés de type bordures, caniveaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors d'un aménagement urbain ou rural, il est mis en œuvre des bordures et des caniveaux. Leur usage permet de créer des transitions dans l'espace urbain ou rural, avec une définition des voies piétonnes de celles carrossables, une évacuation des flux et reflux de ruissellements à travers les caniveaux et les cavités souterraines, des limites aux aires de stationnement, aux accotements et dispositifs de sécurité pour les routes, et enfin des îlots directionnels et carrefours. Le professionnel intervient pour la mise en œuvre des bordures et caniveaux à partir des terrassements effectués, des implantations en place, des consignes reçues et des indications portées sur les plans remis par le responsable de chantier. Il doit préparer le matériel nécessaire, mettre en place des repères secondaires en altimétrie et planimétrie, tirer les cordeaux de fiches à fiches, finaliser manuellement les terrassements, distribuer (barder) au moyen d'un engin de servitude les éléments à poser (bordures, caniveaux) sur toute la longueur du futur ouvrage, approvisionner et prérégler le béton de pose généralement de type « prêt à l'emploi », poser manuellement ou mécaniquement les éléments (bordures, caniveaux), les régler (aplomb, alignement, altimétrie) par rapport aux indications matérialisées sur le terrain (fiches, cordeaux), réaliser les découpes pour la construction de courbes, de passages surbaissés (passage bateau), de retours d'angles, en fonction des dimensions requises mesurées à l'avancement puis les poser, mettre en place le béton de calage et jointoyer les éléments au mortier pour une bonne finition de l'ouvrage, baliser l'ouvrage pour en interdire l'accès le temps du séchage. À l'issue de ces opérations, il doit procéder au rangement et au nettoyage autour de l'ouvrage finalisé. Ce processus de mise en œuvre permet de garantir dans le temps les fonctionnalités et la qualité de l'ouvrage construit.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée sur chantier de VRD, au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. En complément d'information, des plans et des procédures internes décrivant certaines tâches lui sont communiqués. Le professionnel évolue à l'extérieur et est soumis aux aléas climatiques. Les espaces de travail sécurisés se trouvent à proximité de voies de circulation ouvertes, ce qui impose une vigilance accrue et des moyens matériels de protection des salariés adaptés au contexte (vêtements de travail haute visibilité, chaussures de sécurité, etc.). Il peut être amené à guider un camion-toupie lors de l'approvisionnement du Béton Prêt à l'Emploi (BPE). L'utilisation de tronçonneuse thermique ou matériel équivalent pour réaliser les coupes génère du bruit et de la poussière, ce qui impose de respecter scrupuleusement des règles de santé et sécurité définies par l'entreprise pour effectuer ces tâches. Par ailleurs, la manipulation de certains éléments de plus de trente-cinq kilogrammes doit obligatoirement se faire à deux personnes au moyen de matériel adapté (pince à bordure) ou avec l'aide d'un engin de manutention équipé de ventouses par exemple. Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de chantier (sanitaire, vestiaire, etc.). Des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

L'identification des dangers de son poste de travail est effectuée.

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

Les implantations secondaires sont réalisées et conformes aux indications portées sur le plan d'exécution.

Le terrassement est finalisé et le béton de fondation est réglé à la bonne épaisseur.

Les bordures et caniveaux sont posés en respectant les aplombs, les alignements et les altimétries.

Les découpes de bordures et caniveaux sont propres et permettent une pose aisée.

Les joints entre les éléments sont propres et réguliers et le calage des éléments est conforme.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	39/54

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Assurer l'entretien de premier niveau du petit matériel thermique ou pneumatique

Assurer les finitions d'un ouvrage béton (ragréage, scellements, joints, etc.)

Confectionner et mettre en œuvre les bétons et mortiers

Découper au moyen d'une tronçonneuse thermique des bordures, des caniveaux, pavés et dalles

Élinguer et assister le conducteur d'un engin de levage lors d'un déplacement d'un élément

Estimer des quantités en lien avec l'ouvrage ou l'opération à réaliser (poids, volumes, surface, linéaire)

Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues

Mettre en œuvre du béton

Poser de bordures de type (P, I, T, A) et caniveaux de type (CS, CC), comprenant la fondation, le calage, des coupes, les joint

Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération

Réaliser des courbes au moyen de bordures

Réaliser les passages surbaissés au moyen de bordures

Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué

Trier les déchets par catégorie pour leur réutilisation ou retrait (CET ou recyclage)

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer

Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche

Appliquer et respecter la méthode de travail définie

Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel

Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser

Nettoyer et ranger le matériel en fin de journée

Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

Appliquer les consignes en matière de prévention

Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité

Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés

Travailler en équipe

Connaissance de l'utilisation du petit matériel mécanique (compresseur, brise-béton, scie à sols, coupe-tube, etc.)

Connaissance des types de déchets et les consignes de tri pour leur élimination (CET ou recyclage)

Connaissance des dénominations, des techniques pour la fabrication et des dosages, des bétons, des mortiers et des résines de scellement en fonction de leur domaine d'utilisation

Connaissance des procédures de maintenance de premier niveau des petits matériels (électroportatif, thermique)

Connaissance des types et classes de bordures, de caniveaux manufacturés, ainsi que les techniques en béton extrudé

Connaissance de l'existence de normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.)

Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi

Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques

Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)

Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins

Connaissance de la recommandation CACES® R482 en lien avec les engins de terrassement et de servitudes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	40/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Poser les gaines, les fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans une tranchée préalablement terrassée ou ouverte à l'avancement de la pose, blindée ou non, à partir des consignes données par le responsable de chantier et des implantations préalablement mises en place, le professionnel doit poser, à l'aide d'un engin de levage avec chauffeur, les chambres de tirage préfabriquées. Il va distribuer puis assembler les fourreaux (souples ou rigides) sur leur lit de pose, installer les peignes dans le cas de fourreaux PVC rigides. Il va remblayer les fouilles par couches successives compactées et mettre en place le grillage avertisseur conformément à la norme en vigueur (couleur, distance, surface, etc.), réaliser le perçage des chambres pour y insérer les fourreaux, confectionner les masques intérieurs pour assurer l'étanchéité au droit des pénétrations des fourreaux dans les chambres, réaliser les remontées sur poteaux supports de réseaux aériens ou réaliser la pose des réseaux jusqu'au regard de branchement de particulier. À l'issue de la pose complète d'un tronçon, il va aiguiller les fourreaux puis procéder au rangement et au nettoyage du chantier pour faire réceptionner l'ouvrage terminé. Le soin apporté à la réalisation de ces ouvrages et le respect des normes contribuent pleinement à l'opérationnalité et durabilité de la partie génie civil du réseau courant faible.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre après la phase de terrassement sur chantier au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. Le professionnel intervient dans la tranchée afin de poser les éléments constitutifs du réseau, il évolue à l'extérieur et est soumis aux aléas climatiques. Ce travail en tranchée requiert, en plus du port des équipements de protection individuelle, un respect des modes opératoires et des normes de sécurité dans un espace encombré où peuvent travailler plusieurs personnes en présence de l'engin de terrassement et de transport et/ou de servitude. Le bruit et la poussière rendent cette tâche délicate ce qui impose une vigilance accrue. La pose peut s'effectuer manuellement ou avec l'assistance d'un engin de levage avec conducteur (pelle hydraulique équipée de crochets de levage et de clapets de sécurité sur les vérins). La nature des éléments et la composition du réseau sont définies dans le projet. Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de chantier (sanitaire, vestiaire, etc.). Une aire de stockage est définie à proximité du chantier. Des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

Les fouilles, les remblais et le dispositif avertisseur respectent les préconisations du cahier des charges.

Les chambres de tirage ou regard de branchement sont correctement positionnées (planimétrie et altimétrie).

Le positionnement, les diamètres et l'assemblage des fourreaux sont conformes aux recommandations de mise en œuvre.

La pénétration des fourreaux dans les chambres en amont et en aval est conforme aux exigences.

Les masques intérieurs assurent l'étanchéité de l'ouvrage.

Les peignes sont convenablement positionnés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	41/54

Confectionner et mettre en œuvre les bétons et mortiers
 Élinguer et assister le conducteur d'un engin de levage lors d'un déplacement d'un élément
 Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique
 Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues
 Installer des peignes pour des nappes de fourreaux télécom
 Manutentionner mécaniquement des éléments de réseaux
 Poser le grillage avertisseur ou d'autres types d'éléments de localisation
 Positionner une chambre de tirage
 Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération
 Réaliser l'enrobage des gaines et fourreaux
 Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué
 Réaliser un masque autour d'une pénétration dans une chambre de tirage
 Réaliser une étanchéité au droit d'une pénétration dans une chambre de tirage
 Régler en altimétrie le lit de pose des chambres de tirage
 Trier les déchets par catégorie pour leur réutilisation ou retrait (CET ou recyclage)
 Vérifier la conformité des appareils de levage pour la manutention des éléments (nature, classe de résistance, état de vétusté, date de péremption et/ou de vérification)
 Vérifier la présence et l'opérationnalité des tire-fils

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer
 Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche
 Appliquer et respecter la méthode de travail définie
 Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel
 Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser
 Nettoyer et ranger le matériel en fin de journée
 S'assurer régulièrement du bon état des appareils de manutention et de levage et leur adaptation (limite d'utilisation, état d'usure, CMU)

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
 Appliquer les consignes en matière de prévention
 Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité
 Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés
 Travailler en équipe

Connaissance de l'utilisation du petit matériel mécanique (compresseur, brise-béton, scie à sols, coupe-tube, etc.)
 Connaissance des types de déchets et les consignes de tri pour leur élimination (CET ou recyclage)
 Connaissance des couleurs normalisées des grillages avertisseurs
 Connaissance des essais réalisés à l'issue de la pose de réseaux secs (gainés et fourreaux)
 Connaissance des principales catégories de handicap
 Connaissance des règles de mise en œuvre du lit de pose, de la zone d'enrobage
 Connaissance de l'existence de normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.)
 Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi
 Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques
 Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins
 Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)
 Connaissance de la recommandation CACES® R482 en lien avec les engins de terrassement et de servitudes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	42/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans une tranchée préalablement terrassée ou ouverte à l'avancement de la pose, blindée ou non, à partir des consignes données par le responsable de chantier et des implantations préalablement mises en place, le professionnel va poser à l'aide d'un engin de levage avec chauffeur les chambres de tirage préfabriquées. Il va distribuer puis assembler les gaines souples sur leur lit de pose, remblayer les fouilles par couches successives compactées et mettre en place le grillage avertisseur conformément à la norme en vigueur (couleur, distance, surface, etc.), réaliser le perçage des chambres ou poste de transformation pour y insérer les gaines, confectionner les masques autour des gaines pour assurer l'étanchéité à l'intérieur des chambres ou des postes de transformation, réaliser les remontées sur poteaux supports de réseaux aériens ou réaliser la pose des réseaux jusqu'au coffret de branchement de particulier. À l'issue de la pose complète d'un tronçon, il va mettre en place le tire-fil puis procéder au rangement et au nettoyage du chantier pour faire réceptionner l'ouvrage terminé. Le soin apporté à la réalisation de ces ouvrages et le respect des normes contribuent pleinement à l'opérationnalité et la durabilité de la partie génie civil du réseau courant fort.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre après la phase de terrassement sur chantier au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. Le professionnel intervient dans la tranchée afin de poser les éléments constitutifs du réseau, il évolue à l'extérieur et est soumis aux aléas climatiques. Ce travail en tranchée requiert, en plus du port des équipements de protection individuelle, un respect des modes opératoires et des normes de sécurité dans un espace encombré où peuvent travailler plusieurs personnes en présence de l'engin de terrassement et de transport et/ou de servitude. Le bruit et la poussière rendent cette tâche délicate ce qui impose une vigilance accrue. La pose peut s'effectuer manuellement ou avec l'assistance d'un engin de levage avec conducteur (pelle hydraulique équipée de crochets de levage et de clapets de sécurité sur les vérins). La nature des éléments et la composition du réseau sont définies dans le projet. Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de chantier (sanitaire, vestiaire, etc.). Une aire de stockage est définie à proximité du chantier. Des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

Les fouilles, les remblais et le dispositif avertisseur respectent les préconisations du cahier des charges.

Les masques intérieurs assurent l'étanchéité de l'ouvrage.

Les chambres de tirage sont correctement positionnées (planimétrie et altimétrie).

Les coffrets de branchement sont correctement positionnés (planimétrie et altimétrie).

Les diamètres et l'assemblage par emboîtement des gaines sont conformes aux recommandations de mise en œuvre.

Les tire-fils sont en place et opérationnels.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels

Confectionner et mettre en œuvre les bétons et mortiers

Élinguer et assister le conducteur d'un engin de levage lors d'un déplacement d'un élément

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	43/54

Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique
 Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues
 Manutentionner mécaniquement des éléments de réseaux
 Poser le grillage avertisseur ou d'autres types d'éléments de localisation
 Positionner une chambre de tirage
 Ranger les matériels et les matériaux par catégorie à la fin de chaque opération
 Réaliser l'enrobage des gaines et fourreaux
 Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué
 Réaliser un masque autour d'une pénétration dans une chambre de tirage
 Réaliser une étanchéité au droit d'une pénétration dans une chambre de tirage
 Régler en altimétrie le lit de pose des chambres de tirage
 Trier les déchets par catégorie pour leur réutilisation ou retrait (CET ou recyclage)
 Vérifier la conformité des appareils de levage pour la manutention des éléments (nature, classe de résistance, état de vétusté, date de péremption et/ou de vérification)
 Vérifier la présence et l'opérationnalité des tire-fils

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer
 Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche
 Appliquer et respecter la méthode de travail définie
 Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel
 Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser
 Nettoyer et ranger le matériel en fin de journée
 S'assurer régulièrement du bon état des appareils de manutention et de levage et leur adaptation (limite d'utilisation, état d'usure, CMU)

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
 Appliquer les consignes en matière de prévention
 Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité
 Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés
 Travailler en équipe

Connaissance de l'utilisation du petit matériel mécanique (compresseur, brise-béton, scie à sols, coupe-tube, etc.)
 Connaissance des types de déchets et les consignes de tri pour leur élimination (CET ou recyclage)
 Connaissance des couleurs normalisées des grillages avertisseurs
 Connaissance des essais réalisés à l'issue de la pose de réseaux secs (gaine et fourreaux)
 Connaissance des règles de mise en œuvre du lit de pose, de la zone d'enrobage
 Connaissance de l'existence de normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.)
 Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi
 Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques
 Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins
 Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)
 Connaissance de la recommandation CACES® R482 en lien avec les engins de terrassement et de servitudes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	44/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Poser un collecteur d'eaux pluviales et réaliser les branchements

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans une tranchée préalablement terrassée ou ouverte à l'avancement de la pose, blindée ou non, à partir des consignes données par le responsable de chantier, le professionnel va :

- Pour la pose d'un collecteur d'eau pluviale, installer et régler le laser de canalisation ou un matériel équivalent (règle, niveau de chantier, etc.), vérifier la conformité du fond de la tranchée (pente, absence de parties saillantes, par exemple), mettre en place et régler le lit de pose (sable, gravier, grave), poser le collecteur constitué de regards préfabriqués (béton, PVC, Pehd) et de tuyaux (béton, PVC, Pehd annelé, etc.) dans la tranchée en respectant les indications des plans d'exécution ou les contraintes de raccordement, de profondeur, la pente et l'alignement, procéder à l'emboîtement des différents éléments et réaliser les coupes à l'aide d'une scie ou d'une tronçonneuse à moteur thermique en fonction de la nature et du diamètre des éléments, réaliser un précalage du tuyau. Ces opérations sont à renouveler autant de fois que nécessaire pour réaliser un tronçon (de regard à regard) complet au rythme de l'avancement du terrassement et du remblaiement.
- Pour la réalisation d'un branchement, dégager le collecteur principal, découper ou carotter la canalisation, mettre en place les éléments de raccordement (manchette, culotte, insert par clip, etc.), installer et régler le laser de canalisation ou un matériel équivalent (règle, niveau de chantier, etc.), vérifier la conformité du fond de la tranchée (pente, absence de parties saillantes, par exemple), mettre en place et régler le lit de pose (sable, gravier, grave), poser les tuyaux en partant du collecteur principal jusqu'au point de livraison, poser ou couler en place un fond de regard (béton, PVC, Pehd) en respectant les indications des plans d'exécution ou les contraintes de raccordement, la profondeur, la pente et l'alignement, disposer les différents éléments du regard, réaliser un précalage.

À l'issue de la pose complète d'un tronçon ou de la réalisation d'un branchement ainsi que des opérations de remblaiement et de finitions, réaliser les essais d'étanchéités. Le soin apporté à la réalisation de ces ouvrages et le respect des normes contribuent pleinement à l'opérationnalité et à la durabilité du réseau d'eau pluviale construit.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre après la phase de terrassement sur chantier au sein d'un collectif sous la direction d'un responsable de chantier auprès duquel il prend les consignes orales et auquel il rend compte. Le professionnel intervient dans la tranchée afin de poser les éléments constitutifs du collecteur ou du branchement, il évolue à l'extérieur et est soumis aux aléas climatiques. Ce travail en tranchée requiert, en plus du port des équipements de protection individuelle, un respect des modes opératoires et des normes de sécurité dans un espace encombré où peuvent travailler plusieurs personnes en présence de l'engin de terrassement et de transport et/ou de servitude. Le bruit et la poussière rendent cette tâche délicate ce qui impose une vigilance accrue. La pose peut s'effectuer manuellement ou avec l'assistance d'un engin de levage avec conducteur (pelle hydraulique équipée de crochets de levage et de clapets de sécurité sur les vérins). L'étanchéité du collecteur est assurée par la pose de joints lors de l'emboîtement des différents éléments. La nature des éléments du collecteur est définie dans le projet. Sur le chantier, le professionnel dispose d'installations de chantier (sanitaire, vestiaire, etc.), une ou plusieurs aires de stockage sont définies à proximité du chantier. Des membres de son équipe ou des usagers des infrastructures contiguës à la zone de travaux peuvent être en situation de handicap.

Critères de performance

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur.

Les matériels choisis sont adaptés à la situation professionnelle et sont utilisés dans le respect des règles professionnelles.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	45/54

La conformité du fond de fouille est contrôlée et le lit de pose est réglé à la pente donnée.
 Les coupes et chanfreins de tuyaux sont correctement réalisés.
 Le fond de regard est positionné conformément au plan, il est réglé à la cote altimétrique demandée.
 L'ouvrage construit est étanche.
 Les tuyaux sont posés et calés conformément aux consignes données (pente, emboîtement, etc.).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la réglementation hygiène, sécurité, environnement

Assembler selon le calepinage les éléments d'un regard préfabriqué

Choisir des appareils de levage adaptés en fonction de la charge à déplacer (Charge Maximum Utile : CMU)

Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels

Contrôler la pente de la canalisation au moyen du niveau de chantier, de la règle et du niveau de maçon

Découper une canalisation en sécurité au moyen d'une tronçonneuse thermique ou matériel équivalent

Élinguer et assister le conducteur d'un engin de levage lors d'un déplacement d'un élément

Exploiter des notices techniques (matériels, matériaux, etc.), des plans, des schémas, des profils, des coupes et dessins d'exécution au format papier ou numérique

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues

Poser des éléments préfabriqués

Poser et régler le tuyau gravitaire selon les consignes données (pente, alignement, etc.)

Poser la boîte de branchement EU et EP et ses accessoires

Poser le grillage avertisseur ou d'autres types d'éléments de localisation

Positionner une réservation ou un manchon de scellement sur la paroi verticale d'un regard

Réaliser un carottage sur un regard pour raccorder un réseau

Régler le fond de tranchée (règle + niveau, laser, lunette de chantier)

Régler le lit de pose

Trier les déchets par catégorie pour leur réutilisation ou retrait (CET ou recyclage)

Analyser sa situation de travail et identifier les risques potentiels (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.) les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer

Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche

Appliquer et respecter la méthode de travail définie

Organiser son intervention avec son responsable de chantier et préparer son matériel

Préparer ses équipements de protection et son outillage en fonction de la tâche à réaliser

Nettoyer et ranger le matériel en fin de journée

S'assurer régulièrement du bon état des appareils de manutention et de levage et leur adaptation (limite d'utilisation, état d'usure, CMU)

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

Appliquer les consignes en matière de prévention

Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité

Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés

Travailler en équipe

Connaissance de l'utilisation du petit matériel mécanique (compresseur, brise-béton, scie à sols, coupe-tube, etc.)

Connaissance des types de déchets et les consignes de tri pour leur élimination (CET ou recyclage)

Connaissance de la fonction d'un lit de pose et de l'enrobage d'un tuyau

Connaissance de la procédure à appliquer en cas de présence de canalisations contenant de l'amiante

Connaissance des accessoires et leurs fonctions pour réaliser un branchement d'assainissement

Connaissance des couleurs normalisées des grillages avertisseurs

Connaissance des éléments constitutifs d'un regard d'assainissement et leurs fonctions

Connaissance des essais d'étanchéité réalisés sur un collecteur d'assainissement EU et EP

Connaissance des procédures de maintenance de premier niveau des petits matériels (électroportatif, thermique)

Connaissance des règles de mise en œuvre du lit de pose, de la zone d'enrobage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	46/54

Connaissance des règles d'élingage et d'accrochage en fonction des éléments à manœuvrer à l'aide d'engins de levage
Connaissance des types de tuyaux (nature, diamètres, caractéristiques mécaniques, domaine d'utilisation, etc.)
Connaissance du fonctionnement d'un laser de canalisation ou équipement équivalent
Connaissance de l'existence de normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.)
Connaissance des principes de fonctionnement d'un réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi
Connaissance des risques des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculosquelettiques
Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins
Connaissance des règles de prévention de travail liées à l'activité physique (PRAP)
Connaissance de la recommandation CACES® R482 en lien avec les engins de terrassement et de servitudes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	47/54

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

La nature des chantiers et les tâches qui incombent au professionnel demandent une collaboration permanente avec les différents membres de l'équipe. Il reçoit ses directives d'un responsable de chantier (chef d'équipe ou chef de chantier), et travaille avec d'autres ouvriers plus ou moins qualifiés en présence d'engins de terrassement, de levage, de transport et/ou de servitude conduits par des conducteurs d'engins. La bonne collaboration de tous les membres de l'équipe participe à la sécurité et contribue à la qualité des ouvrages réalisés.

Critères de performance

Recueillir ou transmettre des informations auprès des autres membres de l'équipe,
Rester à disposition du collectif,
Veiller à la sécurité de ses collègues sur le chantier,
Alerter en cas de danger,
Réaliser les traçages préparatoires en collaboration avec les autres intervenants,
Faciliter les opérations de guidage par le dialogue établi avec les conducteurs des engins de terrassement ou de levage (les indications orales et gestuelles sont adaptées aux besoins du conducteur d'engins),
Contribuer à la sécurité collective en s'intégrant dans l'équipe.

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la construction des ouvrages de VRD les objectifs et l'organisation du chantier demandent au professionnel d'écouter, d'intégrer et d'appliquer les consignes qui lui sont données par son hiérarchique. Il doit appliquer les modes opératoires préalablement définis afin de garantir la sécurité, la qualité des ouvrages construits et le respect des budgets alloués.

Critères de performance

Livrer un ouvrage sans défaut dans les délais impartis,
Respect de l'intégrité des outils et du matériel confié,
Les dispositifs de sécurité collective et individuelle sont correctement mis en place et entretenus.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Tout au long d'un chantier de VRD, respecter scrupuleusement les règles et consignes de prévention afin de prévenir au mieux les risques potentiellement rencontrés.
Le travail sous circulation ou à proximité de celle-ci, en tranchée, dans un milieu encombré, en présence d'engins et d'autres intervenants, en utilisant des matériels et des outils facteurs des risques (tronçonneuse, scie à sol, etc.), et le poids de certains éléments à mettre en œuvre nécessitent de la part

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	49/54

du professionnel une application stricte des règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé.

Critères de performance

L'identification des dangers de son poste de travail est effectuée,

Le choix et le port des EPI sont en adéquation avec les risques encourus et l'évaluation des risques faite par l'employeur,

La réglementation DT DICT est connue et appliquée,

Les consignes de sécurité quelle que soit la tâche à réaliser, sont appliquées,

Les normes environnementales (protection de l'environnement : cours d'eau, arbres, par exemple), sont prises en compte et respectées,

Le tri sélectif des déchets de chantier pour réutilisation ou élimination en Centre d'Enfouissement Technique ou recyclage, est effectué.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	50/54

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	51/54

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	08	23/10/2023	02/10/2023	52/54

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

